



Message de Monseigneur NOURRICHARD

Frères et Sœurs,

Vous avez droit à la vérité, c'est-à-dire à une information objective !

Dans le cadre de la situation de Thiberville, le Tribunal Suprême de la Signature Apostolique a rendu son jugement.

Rome confirme les décrets pris par l'Evêque d'Evreux concernant le statut de l'ancien groupement inter paroissial de Thiberville dont l'abbé Francis MICHEL était le curé.

Suite aux rejets des trois recours déposés à Rome par l'abbé Francis MICHEL, je lui réitère mon invitation à quitter Thiberville pour l'exercice de son ministère.

Ensemble nous continuons de prier pour l'abbé Francis MICHEL.

Evreux, le 14 janvier 2011

+ Christian NOURRICHARD
Evêque d'Evreux